SOMMAIRE

Description médicament
Informations
Utilisation
Effets indésirables
Conservation
Info. supplémentaires

Fiche info | Résumé des caractéristiques du produit | Notice

SPASMAG, gélule - Notice patient

ANSM - Mis à jour le : 10/08/2017

Dénomination du médicament

SPASMAG, gélule
magnésium, levure type Saccharomyces cerevisiae

Encadré

Veuillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.
Ce médicament est une spécialité d'AUTOMEDICATION qui peut être utilisé sans consultation ni prescription d'un médecin.
Vous devez toujours prendre ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin, ou votre pharmacien.

· Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.

· Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.

· Si vous ressentez l'un des effets indésirables, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.

· Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

Ne laissez pas ce médicament à la portée des enfants.

Que contient cette notice ?

1. Qu'est-ce que SPASMAG, gélule et dans quels cas est-il utilisé ?
2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre SPASMAG, gélule ?
3. Comment prendre SPASMAG,gélule ?
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver SPASMAG, gélule ?
6. Contenu de l'emballage et autres informations.

1. QU'EST-CE QUE SPASMAG, gélule ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISE ?

Classe pharmacothérapeutique

SUPPLEMENT MINERAL (A: Appareil digestif et métabolisme) – Code ATC : A12CC02

Indications thérapeutiques

Ce médicament est indiqué chez l'adulte et l'enfant à partir de 12 ans.
Ce médicament contient du magnésium et de la levure type Saccharomyces cerevisiae.
L'association d'un certain nombre des symptômes suivants peut évoquer un déficit en magnésium :

· nervosité, irritabilité, anxiété légère, fatigue passagère, troubles mineurs du sommeil,

· manifestations d'anxiété telles que spasmes digestifs ou palpitations (cœur sain),

· crampes musculaires, fourmillements.

L'apport de magnésium peut améliorer ces symptômes.
En l'absence d'amélioration de ces symptômes au bout d'un mois de traitement, demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE SPASMAG, gélule ?

Ne prenez jamais SPASMAG, gélule :

· si vous êtes allergique hypersensible aux substances actives ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament, mentionnés dans la rubrique 6.

· en cas d'insuffisance rénale sévère (défaillance des fonctions du rein)

· chez l'enfant de moins de 12 ans

· en cas de phénylcétonurie (maladie héréditaire dépistée à la naissance), en raison de la présence d'aspartam.

Avertissements et précautions

Adressez-vous à votre médecin ou votre pharmacien avant de prendre SPASMAG, gélule.

Autres médicaments et SPASMAG, gélule

Informez votre médecin ou votre pharmacien si vous prenez, avez récemment pris ou pourriez prendre tout autre médicament.

SPASMAG, gélule avec des aliments et des boissons et de l'alcool.

Sans objet.

Grossesse, allaitement et fertilité

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou pharmacien avant de prendre ce médicament.

Grossesse

Ce médicament ne sera utilisé pendant la grossesse que sur les conseils de votre médecin.

Si vous découvrez que vous êtes enceinte pendant le traitement, consultez votre médecin car lui seul peut juger de la nécessité de le poursuivre.

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Allaitement

L'utilisation de ce médicament est à éviter pendant l'allaitement.

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Sportifs

Sans objet.

Conduite de véhicules et utilisation de machines

Sans objet.

SPASMAG, gélule contient :

Aspartam

3. COMMENT PRENDRE SPASMAG, gélule?

Veillez à toujours prendre ce médicament en suivant exactement les indications de votre médecin ou pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou pharmacien en cas de doute

La dose recommandée est :

Réservé à l'adulte et à l'enfant à partir de 12 ans.

- Chez l'enfant de 12 à 15 ans: 2 à 6 gélules par jour.
- Chez l'adulte: 6 gélules par jour

Mode d'administration

Voie orale.

Les gélules doivent être avalées avec un peu d'eau. En cas de besoin, elles peuvent être ouvertes, le contenu devant être mélangé à un liquide.

Fréquence d'administration

La dose journalière est à répartir de préférence en plusieurs prises avant ou au cours d'un repas.

Durée de traitement

La durée habituelle de traitement est de 1 mois.

En l'absence d'amélioration des symptômes au bout d'un mois de traitement, il n'est pas utile de poursuivre le traitement, allez consulter votre médecin.

Utilisation chez les enfants et les adolescents

Réservé à l'adulte et à l'enfant à partir de 12 ans.

Si vous avez pris plus de SPASMAG, gélule que vous n'auriez dû :

Consultez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien.

Si vous oubliez de prendre SPASMAG, gélule :

Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oublié de prendre.

Si vous arrêtez de prendre SPASMAG, gélule :

Sans objet.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

- Diarrhées,
- Douleurs abdominales

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet: www.ansm.sante.fr

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

5. COMMENT CONSERVER SPASMAG, gélule ?

Tenir ce médicament hors de la vue et de la portée des enfants.

Pas de précautions particulières de conservation.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur l'emballage après EXP. La date de péremption fait référence au dernier jour de ce mois.

Ne jetez aucun médicament au tout-à-l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien d'éliminer les médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.

6. CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS

Ce que contient SPASMAG, gélule

· Les substances actives sont:

Sulfate de magnésium trihydraté .....**423,5 mg**
Quantité correspondant à magnésium élément…… 59,0mg
Levure type Saccharomyces cerevisiae ..... 50,0 mg
Pour une gélule.

· Les autres composants sont:

Stéarate de magnésium, aspartam, arôme orange.
Composition de l'enveloppe de la gélule : gélatine, dioxyde de titane (E171), indigotine (E132).

Qu'est-ce que SPASMAG, gélule et contenu de l'emballage extérieur

Ce médicament se présente sous forme de gélule. Boîte de 60.
Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

LABORATOIRES GRIMBERG SA
44 AVENUE GEORGES POMPIDOU
92300 LEVALLOIS-PERRET

Exploitant de l'autorisation de mise sur le marché

LABORATOIRES GRIMBERG SA
ZA DES BOUTRIES, RUE VERMONT
78704 CONFLANS SAINTE HONORINE CEDEX

Fabricant

LABORATOIRES GRIMBERG SA
ZA DES BOUTRIES, RUE VERMONT
78704 CONFLANS SAINTE HONORINE CEDEX

Noms du médicament dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen

Sans objet.

La dernière date à laquelle cette notice a été révisée est :

[à compléter ultérieurement par le titulaire]

Autres

Sans objet.

Retour en haut de la page